

DATE DE
CONVOCATION

09 Décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

Objet :

Transfert de
compétence à EVREUX
PORTES DE
NORMANDIE du
réseau de chaleur urbain

N° 27.299.24/43

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal Lecoq, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Xavier LORDET à Mr Marcel VANOT
Mr Pascal DOAT à Mme Florence PIQUET
Mr Manuel CRETOT à David PERREAU

Absents :

Mme Jocelyne DUCHESNE
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Florence PIQUET

Vu le Code général des collectivités
articles L2121-29 et
L5216-5 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la
différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant
diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
dite 3DS

Considérant les bénéfices du réseau de chaleur par rapport aux
autres sources d'énergies,

Considérant l'intérêt de certaines communes de bénéficier du
réseau de chaleur existant, notamment la nôtre proche de la
ville d'EVREUX territorialement,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de DONNER un avis favorable au transfert de
compétence à EVREUX PORTES DE NORMANDIE pour la
création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de
froid

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

